

DELIBERATION

SEANCE DU COLLEGE DU 25 OCTOBRE 2021

DELIBERATION N° 2021-4-02

Président

Thierry COULHON

Présents :

Jean-Luc ADAM
Michel BIDOIT
Valérie BOTTA-GENOULAZ
Sylvie BRAU-NOGUE
Hélène BURLET
Stéphane DALMAS
Sylvain FERREZ
Manuelle FRANCK
Daniela Cristina
GHITULICA
Guisepina GIGLIA-MARI
Philippe GILLET
Caroline GRUSON
René GUINEBRETIERE
Paul INDELICATO
Isabelle OSWALD
Aurélien PERRIER-PINEAU
Benjamin PEUTEVYNCK
Marine RIBALS
Didier ROUX
Jean-Claude SIRARD
Nathalie VERGNOLLE
Cathie VIX

Excusés

Yann ALGAN
Geneviève ALMOUZNI
Ronny HEINTZE
Pierre HENRIET
Sonia DE LA PROVÔTE

Le collège du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

Vu la Loi organique n° 2017-54 du 20 janvier 2017 relative aux autorités administratives indépendantes et autorités publiques indépendantes ;

Vu la Loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu la Loi n°2017-55 du 20 janvier 2017 portant statut général des autorités administratives indépendantes et des autorités publiques indépendantes ;

Vu la Loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur ;

Vu le Code de la recherche, notamment ses articles L. 114-3, L. 114-3-1 à L. 114-3-6 ;

Vu le Décret n° 2014-1365 du 14 novembre 2014 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur notamment l'alinéa 10 c) de l'article 2 ;

Vu le Décret du 30 octobre 2020 portant nomination du président du collège du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

Vu le Décret du 30 octobre 2020 portant nomination au collège du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : La désignation de Monsieur Eric Saint-Aman en tant que directeur du département d'évaluation de la recherche (DER) est approuvée à la majorité avec 17 voix (22 votants).

Le président du Hcéres



Thierry Coulhon